

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 801 DU 26 AU 28 AVRIL 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 77^e numéro de l'année 2013

ÉDITION DU WEEK END

LA CITATION DE LA SEMAINE

«**Tout commence en mystique et finit en politique**».

CHARLES PÉGUY

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL

LA NATION

UN QUOTIDIEN

GRATUIT

CONSULTABLE

EN LIGNE

LES ENGAGEMENTS

SIGNÉS

PAR LUREL

AU SOMMET

DE L' AEC

NOTRE CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

LE MÉPRIS DE LA FRANCE

Victorin Lurel, Ministre des colonies a représenté le Président de la République française au 5ème sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) qui s'est tenu à Pétionville (Haïti) du 23 au 26 avril 2013. Dans une brève allocution lors du sommet à peine écoutée par les autres délégations et avec raison, il a souligné l'intérêt de la France pour cette organisation qui regroupe 25 pays de la grande Caraïbe et 6 membres associés dont la France pour le compte de la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Le ministre des colonies françaises a aussi souligné l'importance pour l'AEC de favoriser le développement économique de ses états membres et de promouvoir, dans le cadre de ses compétences, les échanges commerciaux. Il a enfin rencontré, en marge du sommet, les dirigeants haïtiens et plusieurs responsables politiques de pays caribéens afin de rappeler à ses interlocuteurs la volonté de ces colonies françaises de s'investir pleinement dans cette association, vecteur d'intégration de cette partie du monde.

Bien entendu il signe sans vergogne la déclaration de Pétionville et son plan d'action alors qu'il sait que ses dispositions et recommandations ne s'appliqueront pas.

Encore une fois, la France vient dans un forum des pays non occidentaux narguer et mépriser en apposant comme elle le fait souvent sa signature alors qu'elle sait qu'il ne s'agit pas d'engagements sérieux pour elle. En effet, les dispositions de cette déclaration devraient entraîner de profondes modifications institutionnelles et financières qui nécessitent une approbation du Parlement et une consultation des assemblées locales. Lurel s'est présenté comme représentant le Président de la République française. Or la France représente les cinq colonies à l'AEC (Guadeloupe; Guyane; Martinique; Saint Martin et Saint Barthélemy). Comment donc un président de la République peut sans consultation exprimer le point de vue de notre pays car il n'est qu'un prestataire de service. C'est encore plus vrai pour les collectivités de l'article 74 qui ont des intérêts propres. De toute évidence, il n'était pas habilité à signer aucun document.

En effet , même s'ils en sont les sources les plus visibles, le droit international n'est pas fait que des traités. Il faut y ajouter au moins les décisions des organisations internationales et les normes coutumières, que la Constitution n'évoque que par le biais d'un renvoi au préambule de 1946. S'agissant des décisions des organisations internationales, elles suivent le même régime que les traités, ce qui est logique dès lors qu'elles tiennent leur valeur obligatoire des traités qui créent ces organisations: en les ratifiant, la France s'engage à respecter le pouvoir de décision obligatoire dont elles sont dotées. Ceci ne fait pas problème s'agissant des règlements et des décisions de la Communauté européenne, obligatoires et directement applicables en vertu du texte exprès du Traité de Rome (art. 189, devenu l'article 249 – 288 dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne de 2007 (texte consolidé de Lisbonne)). Il en va de même s'agissant des décisions des autres organisations internationales dès lors qu'elles sont self-executing («auto-exécutoires»), c'est-à-dire directement applicables aux particuliers et suffisamment précises pour pouvoir leur être appliquées. La Cour de Cassation semble toutefois avoir adopté une position de principe selon laquelle «si les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies s'imposent aux États membres, elles n'ont, en France, pas d'effet direct tant que les prescriptions qu'elles édictent n'ont pas, en droit interne, été rendues obligatoires ou transposées» et qu'à défaut, elles ne «peuvent être prises en considération par le juge [que] en tant que fait juridique» (Cour de Cassation, Civ.1, Société Dumez). Conformément à l'alinéa 14 du préambule de la Constitution de 1946 auquel renvoie celui de 1958: «La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international». Par cette phrase, le Constituant reconnaît formellement la valeur constitutionnelle d'un principe traditionnel du droit français, conforme à l'un des postulats fondamentaux du droit international: la soumission de l'État à l'ordre juridique international, dont il résulte notamment, selon une formule célèbre, que le droit international fait partie du droit de l'État (international law is part of the law of the land).

Malgré toutes ces contraintes , la feuille de route signée à Pétionville ne sera pas appliquée par la France comme par le passé . La signature par LUREL , ministre des colonies est donc du mépris . Les dirigeants caribéens doivent être conscients de cette réalité et en tirer rapidement les conclusions.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

Le 5e Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe s'est achevé hier vendredi avec la signature par les chefs d'Etat et de gouvernement de la Déclaration de Pétion-Ville. Au point 9 du texte les représentants des vingt-neuf pays de la Grande Caraïbe, sans vouloir utiliser des termes pouvant choquer la susceptibilité de la République étoilée, ont réitéré leur appel au gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à l'application de la Loi Helms-Burton, conformément aux 20 résolutions pertinentes, approuvées par l'Assemblée générale des Nations unies, sa plus récente étant Ref. A/RES/67/4, novembre 2012, intitulée «Nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique contre Cuba ». Cette condamnation de l'embargo américain contre Cuba est l'une des grandes initiatives de la diplomatie cubaine depuis les années 80. C'est une bonne résolution que nous applaudissons.

Cependant, simultanément, les dirigeants de l'association continuent de rester silencieux sur la colonisation par la France , l'Angleterre et les Pays Bas de nombreux pays de la Caraïbe comme notre pays la Guadeloupe dont certains sont sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser. Au moment de la création de l'association les dirigeants caribéens avaient accepté que la France devienne membre associé mais pour le compte de la GUADELOUPE, de la GUYANE et de la MARTINIQUE . C'est ce qu'indique la loi française de ratification de ce texte qui reprend les dispositions statutaires de l'association. Ce dispositif n' a jamais été appliqué et donc n'a pas fait évoluer le gouvernement et l'administration de nos pays qui restent malheureusement des colonies . Il fallait donc dans une résolution rappeler avec plus de fermeté l'obligation de décolonisation et condamner tous les pays qui ne le comprennent pas car enfermés dans leur idéologie impériale. Certes , le point 8 dispose,« Nous réitérons notre soutien aux principes de la Charte des Nations Unies, y compris, la souveraineté des nations, le respect de leur intégrité territoriale et la non-ingérence dans leurs affaires internes, et réitérons de même le droit de chaque peuple de définir dans la paix, la stabilité et la justice son propre système politique ». Le point 36 enfonce le clou : « Nous accueillons avec satisfaction la volonté des régions françaises de la Caraïbe de devenir Membres Associés de l'AEC en leur nom propre, et nous nous félicitons de leur participation active aux différents comités de l'Association ». Il faut aller plus loin . Le prochain sommet qui aura lieu au Mexique devrait le faire car pour que la grande caraïbe soit unie et forte il faut que les puissances étrangères qui continuent de coloniser soient dénoncés et expulsés de notre région.

Rappelons enfin , les pays de l'AEC représentent un marché total de 237 millions de personnes, avec un PIB estimé à 500 milliards de dollars US et un commerce dont le montant annuel se situe juste au-dessus de 180 milliards de dollars US. Elle a donc les moyens économiques et financiers de soutenir tous les pays comme le fait pétrocaribe.

JEAN PAUL ELUTHER

À LA UNE

SOMMET DE L'A.E .C LA DÉCLARATION DE PÉTION-VILLE

Le 5e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) a pris fin ce vendredi 26 avril 2013. Une déclaration dite " Déclaration de Pétion-Ville" a été adoptée à l'issue des assises. Nous reproduisons cette déclaration en entier .

"Revitaliser la Vision de l'Association des États de la Caraïbe pour une Grande Caraïbe renforcée et unie

Les Chefs d'État et de Gouvernement des États, Pays et Territoires de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), réunis à Pétion Ville, Haïti, le 26 avril 2013 :

Fidèles aux principes et aux objectifs définis dans la Convention créant l'AEC ;

Réaffirmant notre engagement à l'égard de la Déclaration de Principes et son Plan d'action émanant du Premier Sommet historique des Chefs d'État et/ou de Gouvernement de l'AEC, tenu à Port d'Espagne, République de Trinité-et-Tobago, les 17 et 18 août 1995, et des priorités identifiées en vue de promouvoir la coopération régionale et la coordination entre les États Membres et Membres Associés de l'AEC ;

Réaffirmant notre engagement à l'égard de la Déclaration du Deuxième Sommet tenu à Santo Domingo, République Dominicaine, les 16 et 17 avril 1999, qui a analysé les progrès réalisés par l'AEC depuis Port d'Espagne et Saint Domingue et défini les perspectives de la région de la Caraïbe pour le XXI^e siècle ; et

Réaffirmant notre engagement à l'égard de la Déclaration du Troisième Sommet tenu sur l'île de Margarita, République Bolivarienne du Venezuela, les 11 et 12 décembre 2001, qui a promu la consolidation d'une identité caribéenne que permettrait le renforcement de l'AEC comme forum de consultation, de concertation et de coopération; et

Réaffirmant notre engagement à l'égard de la Déclaration du Quatrième Sommet tenu le 29 juillet 2005 dans la Ville de Panama, République du Panama, reconnaissant le moment propice à la réflexion quant à l'évolution de l'AEC, ses réalisations, ses défis et son avenir à l'occasion de son Dixième anniversaire ;

Déclarons que:

1. Nous sommes réunis dans le but de ratifier la vision fondatrice de l'Association, et de nous engager à consolider et revitaliser cette dernière pour que nos efforts permettent la mise en oeuvre de politiques, programmes et projets de coopération couronnés de succès orientés vers le renforcement et l'unification de la Grande Caraïbe.

2. Nous sommes décidés à maintenir l'importance de notre Association en tant qu'organe de consultation, de concertation et de coopération, tout en soulignant la pertinence de son travail dans les domaines du commerce, du tourisme durable, des transports et la réduction des risques de catastrophe en vue de conserver sa place sur la scène internationale actuelle marquée par le multilatéralisme et le régionalisme.

3. Nous reconnaissons que la diversité culturelle de la région de la Caraïbe est une grande richesse, et de ce fait, nous nous engageons à accroître nos efforts en faveur de la préservation de notre identité culturelle, afin de protéger et de promouvoir ses expressions, étant conscients que la culture, dans ses différentes

manifestations constitue une des bases fondamentales de la coopération au sein de la Grande Caraïbe. A cet égard, nous accueillons la tenue du Festival d'Art de la Caraïbe « CARIFESTA XI » du 16 au 25 août 2013 en République du Suriname sur le thème « Culture pour le développement, la célébration de notre diversité et la promotion du rôle central de notre culture dans le développement économique, social et humain ». Nous convenons que cet événement est une opportunité pour l'expression et la célébration de la grande richesse culturelle et de la diversité dans la région de la Grande Caraïbe.

4. Nous réitérons la volonté d'accomplir les mandats de nos Sommets antérieurs et de travailler en vue de stimuler la coopération dans les domaines du patrimoine culturel, de l'éducation, de la science et de la technologie dans la Grande Caraïbe.

5. Nous reconnaissons les réalisations de l'AEC ainsi que son esprit d'entreprise. C'est pourquoi il importe de continuer à renforcer l'Association dans sa capacité de réunir tous les pays et territoires, en vue de la consolider au niveau régional et, dans ce but, promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies de l'information.

6. Nous réaffirmons le besoin d'avoir une stratégie qui permettrait aux programmes et projets de l'Association de converger vers l'objectif principal de produire des résultats tangibles ayant un impact net sur le développement régional.

7. Nous réitérons notre conviction que la démocratie, fondée sur la participation populaire, le développement économique et social équitable, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et le respect de la règle de droit - constitue le principe essentiel qui est à la base de la gouvernance de nos États et territoires.

8. Nous réitérons notre soutien aux principes de la Charte des Nations Unies, y compris, la souveraineté des nations, le respect de leur intégrité territoriale et la non-ingérence dans leurs affaires internes, et réitérons de même le droit de chaque peuple de définir dans la paix, la stabilité et la justice son propre système politique.

9. À cet égard, nous réitérons notre appel au gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à l'application de la Loi Helms-Burton, conformément aux 20 résolutions pertinentes, approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies, sa plus récente étant Ref. A/RES/67/4, novembre 2012, intitulée «Nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique contre Cuba - Rapport du Secrétaire général (A/67/118)», et à en finir avec l'embargo économique, commercial et financier à l'encontre de Cuba.

10. Nous réaffirmons notre condamnation de tous les actes de terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, où qu'ils soient commis, et quels qu'en soient les auteurs. Nous nous engageons à continuer à renforcer la coopération entre les États, afin de prévenir, réprimer et éliminer de manière efficace cette menace.

11. Nous rejetons fermement les évaluations, listes et certifications unilatérales, particulièrement celles faisant allusion au terrorisme, au trafic de drogue, au trafic humain et autres de nature similaire.

12. Nous exprimons notre engagement envers Communauté d'États latino-américains et caribéens (CELAC) créée en février 2010 sur la Riviera Maya, Mexique, nous réaffirmons la vigueur des accords adoptés dans la déclaration et le plan d'Action de Caracas, y compris ses Statuts du 3 décembre 2011 dans le cadre du sommet de fondation de la CELAC à Caracas, Venezuela et la déclaration du premier sommet de la CELAC adoptée le 28 janvier 2013 à Santiago de Chile.

13. Nous reconnaissons l'engagement exprimé par les Chefs de gouvernement de la CARICOM lors de leur 23e Réunion intersessionnelle, tenue les 8 et 9 mars 2012 au Surinam, envers le processus CELAC, et saluons les efforts de la CARICOM pour promouvoir et faire avancer les initiatives d'intégration dans la région.

14. Nous insistons aussi sur la reconnaissance de l'AEC par le conseil des Relations extérieures et communautaires de la CARICOM (COFCOR, selon son sigle en anglais) dans le cadre de

sa 15e Réunion en mai 2012, où il s'est engagé à renforcer ses relations avec l'Association et à poursuivre une collaboration proche et une participation active.

15. Nous reconnaissons les efforts d'intégration déployés dans la région, comme la Communauté de la Caraïbe (CARICOM), le Système d'Intégration d'Amérique Centrale (SICA), l'Organisation de la Caraïbe Orientale (OECO), l'Alliance Bolivarienne pour les Peuples de notre Amérique - Traité de Commerce des Peuples (ALBA-TCP), le PETROCARIBE, le Projet d'Intégration et de Développement Méso-américain et l'Alliance du Pacifique, Union des nations sud-américaines (UNASUR) ainsi que les autres schémas d'Intégration à fort contenu social, fondés sur les principes de justice sociale, de complémentarité et de coopération.

16. Nous reconnaissons l'établissement de l'Union Economique de l'Organisation des Etats la Caraïbe Orientale (OECS-EU) et l'inauguration subséquente de l'Assemblée régionale de l'OECO, à Antigua et Barbuda, au mois d'août 2012.

17. Nous reconnaissons les efforts de soutien et de solidarité de la communauté internationale envers Haïti, et nous l'incitons à remplir les engagements pris en faveur des efforts de développement et de reconstruction sociale et économique en accord avec les intérêts et décisions du Gouvernement d'Haïti.

18. Nous prenons note des résultats de la 24e Réunion Intersessionnelle de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM) qui a eu lieu les 18 et 19 février 2013 en Haïti.

19. Nous rappelons notre engagement pour la préservation de la Mer des Caraïbes en tant que patrimoine commun des peuples de la région et considérons fondamentaux le maintien et la consolidation de la Commission de la Mer des Caraïbes. Nous reconnaissons des contributions dans ce sens de la part des États Membres de l'AEC, notamment de la Barbade, pendant son mandat de présidente de ladite Commission; et des Pays Observateurs et institutions qui ont collaboré étroitement avec la Commission. Nous nous réjouissons du soutien global et de la reconnaissance dont bénéficie la Commission de la Mer des Caraïbes, et notamment la mention qui en a été faite dans le

Rapport de l'Équipe de haut niveau sur la Durabilité mondiale de l'ONU au mois de janvier 2012.

20. Nous réaffirmons l'importance de la Mer des Caraïbes en tant que ressource pour le développement économique et le bien-être de nos peuples, ainsi que celle de l'accord en vue de continuer à soutenir les efforts de l'AEC pour développer et mettre en oeuvre les initiatives régionales pour la protection et la préservation de ce patrimoine.

21. Nous reconnaissons que l'environnement international est enrichi par un nombre croissant d'organismes régionaux et internationaux, qui offrent de nouvelles possibilités pour ouvrir de nouveaux horizons afin d'entamer des consultations et de gérer la coopération et le financement. L'AEC doit profiter de cette conjoncture pour renforcer ses relations avec ses homologues existants, et intensifier ses efforts pour développer de nouvelles relations en vue d'accroître la coopération. À cette fin nous encourageons le Secrétaire Général à profiter pleinement de ces nouvelles possibilités à travers la pleine exploitation des ressources du Secrétariat.

22. Nous demandons la mise en oeuvre immédiate, par le Conseil des Représentants Nationaux du Fonds Spécial, de l'accord 9/13 dérivé de la XVIIIe Réunion Ordinaire du Conseil des Ministres de l'AEC pour le renforcement des aspects institutionnels, budgétaires et organisationnels du fonds spécial en vue de l'accomplissement de ses objectifs.

23. Nous reconnaissons la vulnérabilité des États Membres face aux catastrophes et leur impact négatif sur les efforts destinés à parvenir au développement durable. Il est donc convenu que la meilleure voie pour faire face à cette vulnérabilité est d'incorporer la gestion intégrée des risques à tous les niveaux de la planification publique de nos pays, y compris la gestion de la coopération régionale et internationale.

24. Nous rappelons et ratifions l'actualisation et la reconduction du Plan d'Action de Saint-Marc, et ses 27 points définis à l'occasion de la Conférence de haut niveau sur la Réduction des Catastrophes de l'Association des États de la Caraïbe, qui s'est tenue en novembre 2007 à Saint-Marc, République d'Haïti, en tant que guide du Programme de travail de l'AEC dans le domaine de la

réduction des risques de catastrophes.

25. Nous reconnaissons que les phénomènes naturels tels que les ouragans, les tempêtes tropicales, les inondations et les sécheresses, entre autres, dont l'ampleur et la fréquence ont tendance à augmenter en raison des effets du changement climatique, provoquent des catastrophes dans la Région de la Grande Caraïbe, en raison du haut niveau d'exposition et de vulnérabilité de ses communautés, et ont de graves répercussions sur les économies de nos pays. Par conséquent, nous nous engageons à continuer à encourager les actions en faveur de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation au changement climatique. Nous sommes d'accord sur le fait que les gouvernements doivent jouer un rôle décisif en promouvant et en facilitant la production et l'utilisation de produits, d'outils et de processus éco-efficaces et respectueux de l'environnement lors des interventions, des opérations de réhabilitation et de la gestion des risques de catastrophes.

26. Nous reconnaissons et soutenons la collaboration étroite entre l'AEC et les organisations régionales spécialisées, comme l'Agence Caribéenne de Gestion des Urgences en cas de Catastrophe (CDEMA), le Centre de Coordination pour la Prévention des Catastrophes Naturelles en Amérique Centrale (CEPRENAC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (UNISDR), la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), ainsi que l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS), entre autres.

27. Nous reconnaissons l'importance d'établir des mécanismes pour faciliter et simplifier l'envoi, la réception, et la distribution de l'aide humanitaire dans chaque pays en cas de catastrophes, dans le cadre de l'ordonnance juridique établie par chaque pays. Par conséquent, nous nous engageons à réaliser des activités qui permettent de renforcer la coordination de la gestion des actions en cas de catastrophes et au profit de ceux qui en sont victimes. Dans le cadre de nos capacités et de nos ressources, nous continuerons à nous efforcer de faire face de manière efficace et opportune aux risques auxquels nous sommes exposés.

28. Nous recommandons le renforcement des différents moyens

de transport terrestres, aériens et maritimes, ainsi que la connectivité aérienne et maritime, qui contribueront à l'unification des nations de la Grande Caraïbe. À cet égard, nous soulignons l'entrée en vigueur le 19 septembre 2008 de l'Accord de Transport Aérien entre les États membres et Membres Associés de l'AEC. Par ailleurs, nous reconnaissons et soulignons l'importance de l'adoption du projet de «Cartes des Routes maritimes de la Grande Caraïbe.Parallèlement, nous reconnaissons l'importance considérable de la «Stratégie maritime portuaire de la Caraïbe», proposée pour disposer d'un secteur maritime compétitif et capable de satisfaire aux exigences du commerce extérieur de la Grande Caraïbe.

29. Nous encourageons et soutenons l'incorporation du genre comme thème transversal, dans les politiques ainsi que les plans et actions concernant les programmes prioritaires de l'AEC.

30. De même, nous continuons à stimuler les politiques d'intégration sociale, en particulier en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des personnes à capacités différentes et les personnes âgées.

31. Nous exhortons les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention créant la Zone de Tourisme Durable de la Caraïbe (ZTDC) et son Protocole afin que les deux instruments puissent entrer en vigueur. Par ailleurs, nous nous engageons à accélérer la mise en oeuvre de leurs engagements dans le cadre de la ZTDC. Nous estimons que cette initiative promouvra les progrès réalisés par la Grande Caraïbe vers l'inclusion des principes de développement durable dans la planification touristique intégrée à l'échelle mondiale.

32. Étant donné le mandat de l'AEC en ce qui concerne la question du commerce et l'intention des Chefs d'Etat de la Caraïbe de créer un espace économique consolidé dans la région de la Caraïbe; et compte tenu de l'état actuel du système commercial mondial, nous soutenons les efforts de notre organisation, afin d'accroître les échanges commerciaux et les investissements dans la région de la Grande Caraïbe. A cette fin nous encourageons à maintenir la relation de collaboration et de consultation entre l'AEC et les observateurs fondateurs liés au développement économique, tels que la Commission Economique pour l'Amérique Latine et la Caraïbe (CEPALC), le Système Economique Latino

Américain et Caribéen (SELA), entre autres. Dans ce sens, ils reconnaissent le besoin de faciliter un mouvement accru de personnes entre et au sein des Etats membres de l'AEC.

33. Nous soulignons l'importance toute particulière de stimuler le commerce des services entre les pays membres, comme une contribution importante à la création de l'espace économique consolidé, ce pourquoi il faudra identifier les possibilités d'offres et de demandes dans la région et promouvoir des actions qui permettent d'accroître les opportunités et la diversification des échanges commerciaux au sein de l'Association.

34. Nous reconnaissons l'initiative du Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago afin de promouvoir le progrès économique de la région, par la création d'un Processus de Convergence structuré dont les objectifs soient une plus grande facilitation de la circulation des capitaux et services, promouvoir l'établissement de dispositions visant à protéger les investissements dans la région, l'intégration des marchés de capitaux, le développement des infrastructures pour améliorer la logistique et explorer avec les institutions financières internationales la réorientation de leurs politiques pour appuyer les pays moins développés face aux mouvements brusques de l'économie internationale et maintenir la stabilité macroéconomique.

35. Nous reconnaissons l'importance des PME, comme l'un des facteurs qui peuvent contribuer au processus de reprise économique dans la région par leur capacité à promouvoir l'emploi et les opportunités de marché. Par conséquent, les mécanismes de dialogue devraient être encouragés entre nos organismes spécialisés dans ce domaine, afin de bénéficier du partage de ces expériences et des bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves dans la région, pour être partagées si nécessaire.

36. Nous accueillons avec satisfaction la volonté des régions françaises de la Caraïbe de devenir Membres Associés de l'AEC en leur nom propre, et nous nous félicitons de leur participation active aux différents comités de l'Association.

37. Nous nous réjouissons de l'élection en février 2012, du Secrétaire Général de l'Association des États de la Caraïbe, Dr

Alfonso David Múnera Cavadía, en février 2012, et nous sommes confiants dans sa gestion qui, au vu des efforts réalisés jusqu'ici, profitera à notre Association.

38. Nous exprimons au Gouvernement et au peuple de la République Bolivarienne du Venezuela, notre peine profonde et sincère quant au décès prématuré du président, M. Hugo Rafael Chávez Frías, le 5 Mars 2013. Le Président Hugo Chavez a toujours fait preuve d'un profond respect et amour pour les pays de la Grande Caraïbe. Nous le remercions et reconnaissons son engagement avec la région et son effort pour construire des voies solidaires de coopération, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie de nos peuples, renforçant l'intégration et resserrant les liens d'amitié entre nos gouvernements.

39. Nous exprimons à l'occasion de ce Ve Sommet notre admiration pour la nation haïtienne. Le monde a une dette de gratitude envers le peuple haïtien qui fut le premier à abolir totalement l'esclavage, offrant ainsi la possibilité de devenir citoyens à tous les êtres humains.

40. Nous manifestons notre gratitude la plus profonde au Président de la République d'Haïti, Son Excellence Monsieur Michel Joseph Martelly, au Gouvernement et au peuple haïtiens de leur accueil chaleureux et de leur hospitalité généreuse mis en évidence durant la tenue de ce Cinquième Sommet des Chefs d'État et/ou de Gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe.

41.

En vue de la matérialisation des principes et des objectifs exprimés dans la présente Déclaration, nous convenons d'adopter le Plan d'Action ci-joint et enjoignons le Conseil des Ministres, conformément à l'Article 8 de la Convention constitutive de l'Association des États de la Caraïbe, d'assurer le suivi et d'évaluer la mise en oeuvre dudit Plan d'Actions, lors de sa prochaine Réunion ordinaire dans les plus brefs délais.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

ÉCONOMIE, SOCIAL , SANTÉ

LE GOUVERNEMENT FRANCAIS INFORME SUR LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES

La Direction générale des collectivités locales a publié le 18 avril dernier une série de circulaires adressées aux préfets concernant les dotations d'Etat aux communes et aux intercommunalités : elles récapitulent les conditions d'éligibilité pour 2013, les méthodes de leur calcul et les nouveautés apportées par les dernières lois de finances.

La première concerne la dotation de solidarité urbaine (DSU) et rappelle l'instauration, par la loi de finances 2013, d'une garantie dégressive, pendant 3 ans, lorsqu'une commune cesse d'être éligible à la DSU parce que sa population est devenue inférieure à 5 000 habitants. Elle reprend également les nouvelles règles de calcul du potentiel financier, qui est l'un des critères de l'attribution de cette dotation.

La deuxième circulaire expose les règles d'attribution de la dotation nationale de péréquation (DNP), avec le calcul de sa part principale et de sa part « majoration ». En annexe, on peut consulter l'évolution moyenne, pour chacune des 15 strates de population des communes, des potentiels fiscal et financier, de l'effort fiscal, et enfin, le montant des valeurs de point applicables en 2013.

La troisième circulaire s'attache à la dotation des intercommunalités et présente des fiches de calcul de la dotation selon les différentes catégories d'EPCI. Le texte rappelle que, selon la loi de finances 2013, pour calculer la dotation des EPCI issus d'une fusion, on retiendra comme avant, pour la première année, le coefficient d'intégration fiscale (CIF) le plus élevé parmi ceux des groupements ayant fusionné. Mais désormais, il sera plafonné à 105% de la moyenne. De même, il sera garanti aux EPCI préexistants la dotation par habitant la plus élevée, dans la limite de 105% de la moyenne des dotations par habitant, pondérées par leur population.

Enfin, la quatrième circulaire présente les modalités de financement et de

répartition du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF), avec notamment la liste des communes contributrices et bénéficiaires, et le montant des sommes qu'elles recevront ou qu'elles devront verser en 2013.

Restent encore à publier, en ce qui concerne les communes et les intercommunalités, les circulaires sur la répartition de la dotation élu local, de la dotation de solidarité rurale (DSR) et du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

L' OIT ET LA BID PARTENAIRES POUR L' EMPLOI

Le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Guy Ryder, et le Président de la Banque interaméricaine de développement (BID), Luis Alberto Moreno, ont signé un Protocole d'entente en vue de promouvoir la création d'emplois décents et de lutter contre les inégalités en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce Protocole crée un cadre de coopération non exclusif et cherche à développer des activités conjointes pour répondre à divers problèmes spécifiques: création d'emplois et formalisation de l'économie informelle; services financiers, y compris l'extension des mécanismes de micro-assurance et de micro-pensions; socles de protection sociale et sécurité sociale; emploi des jeunes et amélioration des conditions de travail pour les jeunes; et amélioration des compétences pour accroître la productivité de la main-d'œuvre. Le Protocole vise aussi à favoriser les échanges d'informations, de données et de connaissances sur les bonnes pratiques, ainsi qu'à informer sur l'analyse et l'évaluation des politiques, à renforcer les capacités, le dialogue et la consultation. «Ce protocole signé aujourd'hui confirme la volonté politique d'agir ensemble pour continuer à construire et à accroître nos forces institutionnelles. Il est important d'agir de manière pragmatique pour aborder les principaux problèmes auxquels la région est confrontée. Même si ce Protocole est flexible, il apporte cependant une vision claire à propos des actions à mener pour réduire l'informalité et étendre la

protection sociale ainsi que les services financiers du domaine social, tout comme les possibilités et les formations offertes aux jeunes», a souligné M. Ryder. L'OIT et la BID ont par ailleurs mis en évidence que la coopération bilatérale constituait un élément essentiel pour relever ces défis ainsi que d'autres priorités en matière de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les représentants des deux institutions se réuniront au moins une fois par an pour passer en revue l'application du Protocole et envisager des domaines de travail supplémentaires.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

HAÏTI : CRÉATION DE L'ACADÉMIE DU CRÉOLE HAÏTIEN

Après le vote du Sénat intervenu le 10 décembre 2012, les députés ont voté à l'unanimité la loi sur la création de l'académie du créole haïtien, le 23 avril 2013. Mais loi n'est qu'un « premier pas » pour matérialiser ce vœu constitutionnel. La constitution haïtienne dans son article 213, 214-1 prévoit la création d'une académie haïtienne qui a pour mission « de fixer la langue créole et de permettre son développement scientifique et harmonieux ». Un comité d'initiative a été formé. Il est composé de l'Université d'état d'Haïti (Ueh) ; du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (Menfp) ; du Ministère de culture ; de la Secrétairerie d'état pour l'alphabétisation ; la Faculté de linguistique appliquée (Fla) de l'Ueh ; la Confédération nationale des vodouisants et vodouisantes haïtiens (Knva en créole) et la Société d'animation et de communication sociales (Saks, en créole). Fritz Deshommes, vice-recteur à la recherche de l'Université d'état d'Haïti (Ueh) et membre du comité d'initiative interprète ce vote unanime dans les deux chambres comme « l'expression d'une prise de conscience de la problématique de notre langue nationale par les parlementaires ». Comme institution « étatique, autonome, indépendante à couverture nationale », l'Académie du créole haïtien est un établissement public à caractère administratif, culturel et scientifique. L'académie doit entre autres « faire le nécessaire pour encourager la production dans la langue créole ; encourager les expériences populaires dans la découverte, la création, la production tant orale qu'écrite en créole ; travailler et veiller à des relations équilibrées dans l'utilisation des langues par les institutions dans la société ; travailler pour la publication des documents officiels en créole par les institutions étatiques ». Cette institution a la mission également de proposer des canevas d'utilisation de la langue créole en communication publique, d'encourager des travaux de développement d'outils linguistiques tels grammaires, dictionnaires, lexiques en créole dans tous les domaines.

LANCEMENT DE LA SEMAINE DE VACCINATION AUX AMÉRIQUES

Ce mois d'avril, les pays et territoires des Amériques ainsi que l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) célèbreront la Semaine de la vaccination aux Amériques. Cette initiative est aujourd'hui dans sa 11^e année ; elle est un moteur principal des progrès accomplis en matière de vaccination dans notre région. La région des Amériques est fière de son expérience de chef de file dans la lutte contre les maladies évitables par la vaccination ; elle est en effet la première région au monde à avoir éradiqué la variole et la poliomyélite. Ces réalisations et d'autres progrès en matière de vaccination sont le fruit du dévouement et du travail ardu des programmes nationaux de vaccination, des personnels de santé ainsi que des communautés et familles à travers les Amériques. Cette année, le thème de l'initiative est « La vaccination : une responsabilité partagée ». L'idée est que chacun de nous a un rôle à jouer dans la lutte contre les maladies évitables par la vaccination. Les gouvernements financent des programmes ; les programmes nationaux de vaccination organisent des activités ; les personnels de santé se rendent dans les coins les plus reculés du continent pour vacciner des personnes de tous les âges, non seulement dans les villes, mais aussi dans les milieux ruraux, les zones frontalières et où vivent des populations peu accessibles ; enfin, les communautés et familles s'assurent que leurs enfants se font vacciner. Au cours des dix dernières années, plus de 411 millions de personnes ont été vaccinées dans le cadre de la Semaine de la vaccination aux Amériques. L'initiative est devenue un exemple patent de ce qui peut se produire lorsque les pays travaillent ensemble, franchissent les frontières et surmontent les barrières linguistiques pour améliorer la santé de leurs populations. Tel est le contenu du message délivré par la directrice de l'Organisation panaméricaine de la santé, le Dr Carissa Etienne, qui sera présente en Haïti afin de prendre part au lancement de la Semaine de la vaccination.

LA CEPALC RÉVISE SES ESTIMATIONS DE CROISSANCE POUR 2013

La CEPALC prévoit une croissance régionale légèrement diminuée par rapport à l'estimation donnée en décembre dernier (3,8%). L'incertitude planant sur l'économie mondiale, le faible dynamisme des économies développées et la reprise un peu moins dynamique que prévu en Argentine et au Brésil seront à la base de cette performance en demi-teinte. Selon les nouvelles projections de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) les pays de la région enregistreront une croissance moyenne de 3,5% en 2013 grâce au dynamisme maintenu par la demande interne et les meilleurs résultats de l'Argentine et du Brésil par rapport à 2012. Toutefois, cette croissance prévue en 2013 est inférieure

aux estimations faites initialement en 2012 où l'organisme onusien tablait cette croissance à 3.8%. Selon la CEPALC, cette révision à la baisse de la croissance de la région est due à la crise que connaît actuellement la zone euro qui, vraisemblablement, « continuera à constituer un des principaux facteurs de risque pour l'économie mondiale et celle de l'Amérique latine et des Caraïbes », prévient la Cepalc, évoquant une baisse prévisible de la demande externe. De plus, cette réduction de la croissance de la région est imputable au ralentissement de celle du Brésil ainsi qu'une diminution de la demande pour les matières premières exportées par la région. En particulier, de nombreux pays de la région, qui exportent du soja, du pétrole ou du cuivre, sont dépendants de la demande chinoise. « En conséquence, la demande pour les exportations de matières premières primordiales de la région risque de faiblir, débouchant sur des conditions commerciales moins favorables que lors des années précédentes », explique la Cepalc. Sur le continent, le Paraguay devrait enregistrer la croissance la plus forte (+10%), suivi du Panama (+6%), du Pérou (+6%), d'Haïti (+6%) et du Nicaragua (+5%). Le Brésil (+ 3%) et l'Argentine (+3,5%) devraient enregistrer une nette reprise par rapport à 2012, selon la Cepalc. Parmi les pays les plus fragiles, c'est la Jamaïque qui devrait enregistrer le taux de croissance le plus faible (+0,4%). Dans les Caraïbes, le rythme de croissance devrait connaître un bond de 2.0% au cours de l'année 2013 en raison du dynamisme des économies spécialisées dans la production et l'exportation de matières premières (Guyana et le Suriname, principalement) et le tourisme. Mexique, avec une croissance attendue de 3,5% en 2013 et les économies d'Amérique centrale, ainsi que Cuba, Haïti et la République dominicaine (3,8%) bénéficieraient d'une poursuite de la croissance aux États-Unis. Celle-ci sera également dopée par le dynamisme de certains secteurs notamment l'agriculture (en particulier à Cuba, le Nicaragua et la République dominicaine) et la construction (au Guatemala, en Haïti et Honduras). Parallèlement, la Cepalc a fait le point sur les performances affichées par l'économie mondiale au cours de l'année 2012. Au cours de cette dernière année, la croissance en Amérique du Sud avait augmenté de 2,5%, tandis que celle des pays de l'Amérique centrale, Cuba, Haïti et la République dominicaine tablait sur 4,3%. La croissance du PIB affichée par les pays de la Caraïbes (0,9%) représentent une accélération comparativement à 2010 et 2011. La demande intérieure a été l'un des principaux moteurs de la croissance régionale au cours de cette période. Celle-ci a bénéficié de la bonne performance des indicateurs du marché du travail, de l'expansion du crédit aux familles et, dans le cas de l'Amérique centrale et des Caraïbes, des transferts sans contrepartie.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AFRIQUE

Johannesburg : La JSESJ a augmenté de 65.00 points , 0.87%, pour clôturer à 7,565.00 .

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

JAMAÏQUE : Il y a eu des transactions sur 16 titres dont 4 fermes. Le volume du marché s'est élevé à 7.909.850 unités évaluées à plus de 82.826.983 \$. La JSE All Composite jamaïcain a reculé de 535.45 points (0,65%) pour clôturer à 81,434.50.

TRINIDAD : Il y a eu des transactions sur 11 titres dont 7 fermes. Les activités de négociation sur le Premier Marché ont enregistré un volume de 256.822 parts d'une valeur de 1,381,446.40 \$. L'indice composite avancé de 1,40 points (0,13%) pour clôturer à 1,104.81.

BRÉSIL : L'indice Bovespa de Sao Paulo a diminué de 711,28, 1,29%, pour clôturer à,54,252.04. !

ASIE

Les places asiatiques terminent la semaine en roue libre après plusieurs séances positives, Tokyo rend 0,3%, Shanghai -0,5%, alors que Singapour reprend 0,2% et que Sydney est stable. Les prises de bénéfices ont suivi la petite remontée du yen sur les 98,50 unités face au dollar entre banques ce matin, alors, qu'hier soir, Wall Street a fini en territoire positif, tout en levant le pied en fin de journée à l'approche de ses résistances techniques et sur fond de poursuite des publications trimestrielles, avec notamment Exxon et 3M... Sur le front macroéconomique, les derniers chiffres de l'emploi américain sont ressortis meilleurs que prévu.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini en ordre dispersé ce vendredi soir, alors que les derniers chiffres de la croissance américaine sont inférieurs aux attentes... Le PIB des Etats-Unis, pour le premier trimestre 2013, a progressé de +2,5% alors que le consensus de place était logé à environ +3%. En revanche, l'indice du sentiment des consommateurs américains (de l'Université du Michigan et Reuters) est plus solide que prévu pour le mois d'avril. Du côté des sociétés, les publications trimestrielles se sont poursuivies à bon rythme outre-Atlantique, avec notamment Amazon.com, Burger King, Starbucks, Expedia, Goodyear Tire & Rubber ou encore Chevron... Le DJIA a clôturé en hausse de 0,08% à 14.712 pts, et Nasdaq a perdu 0,33% à 3.279 pts, et le S&P500 a reculé de 0,18% à

1.582 pts. Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA a gagné 1,1%, le Nasdaq a grimpé de 2,3% et le S&P500 a repris 1,7%. D'après le Département américain au commerce ce vendredi, le PIB des Etats-Unis pour le premier trimestre 2013 a progressé de +2,5% sur un rythme annualisé, en première lecture, contre un consensus de +3,1%. L'indice de prix rattaché au PIB trimestriel a augmenté sur un rythme de +1,2%, contre un consensus de +1,4%. Au quatrième trimestre 2012 le PIB avait progressé de +0,4% sur un rythme annualisé. L'indice du sentiment des consommateurs américains mesuré par l'Université du Michigan et Reuters pour le mois d'avril 2013 est ressorti à 76,4, contre un consensus de 73 et un niveau de 72,3 en première lecture.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse vendredi après l'annonce d'une croissance aux États-Unis inférieure aux attentes et des résultats trimestriels mitigés. Toutefois, l'indice paneuropéen EuroFirst 300 et le CAC 40 à Paris ont gagné respectivement 3,7% et 4,33% sur la semaine - leur plus forte hausse hebdomadaire en cinq mois - portés par les espoirs d'une baisse des taux de la Banque centrale européenne (BCE) lors de sa réunion de politique monétaire de la semaine prochaine. Le produit intérieur brut (PIB) des États-Unis a progressé de 2,5% en rythme annualisé sur janvier-mars selon la première estimation publiée par le département du Commerce, une croissance inférieure d'un demi-point au consensus Reuters. Par ailleurs, le moral des ménages américains s'est dégradé ces dernières semaines, selon l'enquête Reuters-Université du Michigan. L'indice de confiance est cependant ressorti supérieur au consensus, à 76,4 contre 73,2 attendues en moyenne par les économistes. À Paris, le CAC 40 a cédé 0,79% (-30,42 points) à 3.810,05 points. Le Footsie britannique a perdu 0,25% et le Dax allemand 0,23%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a perdu 0,78%.

CHANGE

L'euro montait prudemment face au dollar vendredi, dans un marché sans grand élan tirillé entre un chiffre un peu décevant de la croissance américaine et des spéculations accrues sur de nouvelles mesures d'assouplissement de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 21H00 GMT (23H00 à Paris), l'euro valait 1,3029 dollar contre 1,3009 dollar jeudi soir à 21H00 GMT. La devise européenne baissait sensiblement face à la monnaie nippone, à 127,76 yens, contre 129,16 yens jeudi soir. Le dollar accentuait également son recul face à la monnaie japonaise, à 97,99 yens contre 99,29 yens jeudi soir. Vers 21H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 84,20 pence pour un euro, après avoir touché son plus haut niveau en trois mois (à 83,99 pence), et grimpait face au billet vert, à 1,5474 dollar, après avoir atteint un sommet depuis la mi-février (à 1,5499 dollar). La devise helvétique grimpait face à l'euro, à 1,2282 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,9425 franc pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,1651 yuans pour un dollar - son niveau le plus élevé depuis la mise en place en 1994 du système actuel d'arrimage du yuan au billet vert - contre 6,1706 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole reculaient vendredi en fin d'échanges européens, dans un marché pénalisé par des chiffres du Produit intérieur brut (PIB) américain jugés

décevants, et tenté par les prises de bénéfices après la forte hausse des deux séances précédentes. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 102,35 USD sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 1,06 USD par rapport à la clôture de jeudi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 1,46 USD à 92,18 USD. Les cours du brut ont trébuché nettement après la publication de la première estimation officielle du PIB des Etats-Unis au premier trimestre qui a augmenté de 2,5% -- une nette accélération par rapport au trimestre précédent mais en-deçà des attentes des analystes qui tablaient sur un PIB en progression de 2,8%. Le marché en profitait donc pour reprendre son souffle après plusieurs séances de hausse, se repliant à l'unisson des marchés boursiers européens et américains.

Les cours du pétrole s'affichaient en baisse vendredi en Asie sous l'effet de prises de bénéfices, les investisseurs profitant des gains importants engrangés par l'or noir pendant deux séances consécutives pour vendre à bon prix. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en juin abandonnait 21 cents, à 93,43 dollars, le baril de Brent de la mer du Nord pour même échéance cédant 38 cents, à 103,03 dollars. Les prix du pétrole ont grimpé pour la deuxième séance d'affilée de plus de 2 dollars jeudi à New York, soutenus par le risque d'une nouvelle escalade des tensions au Moyen-Orient et d'une plus grande implication des États-Unis dans le dossier syrien. "Les cours du pétrole ont fortement augmenté ces derniers jours ce qui explique les prises de bénéfices et le léger recul des prix"

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, SCIENCE ÉCONOMIQUE, DROIT.

ARNAQUE AU PHOTOVOLTAÏQUE , QUELLE SOLUTION ?

Les arnaques aux photovoltaïques abondent ces derniers temps. Ainsi, il n'est pas rare que des personnes, lors d'une foire, soient sollicitées par des commerciaux peu scrupuleux qui parviennent à les convaincre d'acquiescer à une installation photovoltaïque, assorti d'un crédit considérable. Si ces consommateurs s'aperçoivent bien tardivement avoir été victimes d'une arnaque, leur est-il possible de se sortir de cette mauvaise affaire ? Parmi les secteurs qui ne connaissent pas la crise, c'est bien celui des arnaques au photovoltaïque. Effectivement, très nombreuses sont les personnes qui ont été démarchées à leur domicile par des vendeurs de photovoltaïque

sans scrupule, mais aussi sur les foires et les salons où certains commerciaux sans morale les ont habilement amené à "tomber dans leur panneau"... Bien souvent, les acquéreurs s'aperçoivent tardivement qu'ils ont été victimes d'une arnaque et qu'ils doivent rembourser inutilement un crédit pour un matériel défectueux ou qui n'atteint pas l'objectif promis... Contrairement à une fausse idée reçue, les contrats d'achats signés dans les foires et salons ne bénéficient d'aucune protection légale (hormis en matière immobilière, mais ce n'est pas le lieu pour en discuter). Malgré ce défaut, il est possible de se sortir de ce mauvais pas. Les solutions divergent selon les cas de figure. Nous nous contenterons de faire part d'un intéressant arrêt de la Cour d'appel d'Aix en Provence en date du 04 avril 2013 (RG 12/01460). Cet arrêt a été rendu à l'occasion d'un litige concernant un couple de personnes qui avaient acquis à crédit une installation photovoltaïque, dans une foire. Lors de l'achat, la venderesse a fait croire aux acquéreurs qu'elle était conventionnée auprès de la Région Provence Alpes Cote d'Azur, ce qui leur permettrait d'obtenir des subventions. Cinq jours après la signature du contrat de vente, les panneaux solaires et l'onduleur ont été installés et la venderesse a demandé aux couples de signer une attestation de fin de travaux lui permettant de demander à la banque de débloquer le crédit à son profit. Peu après, le couple s'est aperçu que la société de photovoltaïque n'était pas subventionnée par la région PACA. Lorsqu'ils ont voulu agir contre la venderesse, cette dernière a été placée en liquidation judiciaire. Les époux refusant de payer le crédit, l'établissement bancaire les a assigné en paiement. La Cour d'appel a débouté la banque de sa demande au motif que celle-ci avait violé son obligation de conseil et de mise en garde à l'égard du couple. En effet, selon les juges d'appel, l'installation photovoltaïque était nécessairement échelonnée dans le temps et nécessitait des démarches administratives et des demandes de travaux de raccordement préalables auprès d'ERDF. De telles démarches ne peuvent s'exécuter en quelques jours, mais au contraire en plusieurs mois ! De fait, selon les juges d'appel, lorsque l'établissement bancaire a reçu l'attestation de livraison datée de 5 jours après la signature du contrat de vente et prétendant que le bien ou la prestation objet de l'offre préalable a été effectuée, la banque aurait dû faire preuve de prudence. En effet, selon la Cour d'appel : En sa qualité de professionnelle, la banque aurait dû déceler que l'attestation de fin de travaux « manquait à l'évidence de la moindre crédibilité quant au caractère complet de l'exécution de la prestation ». En conséquence, la Cour d'appel a considéré que la banque avait commis une faute l'empêchant de réclamer le remboursement du crédit.

La double leçon à retenir :

1. Un établissement bancaire manque à son obligation de mise en garde et de conseil envers des emprunteurs profanes, lorsque le délai entre la signature du contrat de vente et l'installation des panneaux solaires est très bref

2. Ne pas perdre espoir en cas d'arnaque au photovoltaïque, surtout lorsqu'un crédit doit être payé, car une solution potentielle existe toujours pour échapper au remboursement.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)
INVESTISSEMENT 2011 : 1 476
EXPORTATIONS 2011 : 889
DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

MARS 2013 : 0,8% sur un mois ; 1,9 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 (+1,4% sur un an)
OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 (- 4,1% sur un an)
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET

SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE